

Réponse à la pétition sur l'ancien Champ de tir du mont Saint-Bruno;

### **UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION...**

CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE, le 7 décembre 2020 — On se souviendra que le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, avait déposé à la Chambre des communes, le 20 octobre dernier, une pétition contenant 1745 signatures au sujet de l'ancien champ de tir de la Défense au mont Saint-Bruno. Comme le prévoit le règlement, le gouvernement avait 45 jours pour répondre à cette pétition, ce qui fut fait le 3 décembre dernier. M. Bergeron, qui s'est dit généralement rompu au caractère sibyllin de ce genre de réponses gouvernementales, a été agréablement surpris par le côté direct et exhaustif de la réponse fournie par la Défense, qui se démarque habituellement plutôt par son opacité. «Le ministère confirme que le processus de cession est bien avancé, mais il demeure difficile d'avoir une idée de l'échéancier, particulièrement en ce qui concerne la réouverture des secteurs aménagés pour les activités récréatives», a résumé le député de Montarville.

«Par cette pétition, les signataires demandaient au ministre de la Défense d'agir rapidement pour que le site soit transféré à un organisme relevant du Québec – comme la SÉPAQ – ou encore un organisme régional ou municipal compétent, qu'il soit protégé du développement immobilier et que l'accès soit redonné aux citoyennes et citoyens pour une utilisation récréative dans le respect, encore une fois, des espaces réservés pour la préservation des espèces protégées. Le ministre a confirmé que la Défense nationale est actuellement en train de se départir des champs de tir et des secteurs d'entraînement de Saint-Bruno, qui ont été désignés comme des avoirs excédentaires. Conformément aux dispositions de la Directive du Conseil du Trésor sur la vente ou le transfert des biens immobiliers excédentaires, des discussions sont en cours avec d'autres ministères et organismes fédéraux afin de voir si un éventuel transfert est possible. Ce n'est qu'au terme de ces consultations, précise le ministre, qu'une possible cession pourrait éventuellement être envisagée», d'ajouter M. Bergeron.

«Le ministre précise encore, a-t-il poursuivi, que c'est sur la recommandation du ministre fédéral de l'Environnement et des Changement climatique, que la Défense a fermé l'accès au public au champ en juillet 2018, dans l'objectif de protéger l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*), et ce, conformément à la *Loi sur les espèces en péril*. Cela requerra vraisemblablement des précisions de la part du ministre fédéral de l'Environnement, puisque la pétition faisait explicitement référence aux mesures déployées pour assurer la protection de cette espèce. Que s'est-il donc passé entre le moment où ces mesures ont été déployées et celui où l'accès au site a été officiellement fermé pour justifier une décision aussi drastique? Cela requiert effectivement une réponse... Entre-temps, il faut craindre, si on se fie à la réponse du ministre de la Défense, que l'accès aux secteurs aménagés pour les activités récréatives demeure interdit jusqu'à nouvel ordre, ce qui est bien dommage, alors que la population doit respecter les mesures de distanciation sociale et qu'il devient toujours plus difficile de garder la forme et le moral...»

«On se souviendra que la Ville de Sainte-Julie avait envisagé le développement d'une partie de ces terrains pour un projet de développement "vert", mais s'était ravisée devant le tollé que celui-ci avait soulevé. Depuis, l'idée d'une intégration de ces terrains au Parc national du Mont Saint-Bruno, afin d'en assurer la préservation, semble faire consensus chez l'ensemble des intervenants régionaux. Quoique la Défense semble considérer hautement improbable que ces terrains soient éventuellement cédés pour un développement immobilier, elle ne ferme pas définitivement pas la porte à une telle possibilité, ce qui apparaît tout à fait inconcevable. En effet, comment pourrait-on, sous prétexte de protéger une espèce en péril, continuer de refuser l'accès à des secteurs justement aménagés de telle sorte d'en assurer la sauvegarde, tout en gardant ouverte, même de façon hautement hypothétique, la possibilité de permettre un développement immobilier sur ces terrains?», de conclure Stéphane Bergeron.

– 30 –

**Source:** Pascale Guilbault, agente de communications  
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ [pascale.guilbault.349@parl.gc.ca](mailto:pascale.guilbault.349@parl.gc.ca)

☎ 450 922-BLOC (2562)